

Claude Marchaisseau  
10 rue du Poitou  
86100 ANTRAN

Antran, le 15 septembre 2023

à

Commissaire enquêteur  
[Pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:Pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr)

Enquête publique cf arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-122

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la publicité faite sur l'enquête publique relative à la continuité cyclable entre Châtellerault et Antran, je vous informe de l'intérêt que je porte en faveur de ce projet.

En effet, habitant Antran, je souscris totalement au projet de continuité cyclable entre les 2 communes de Châtellerault et d'Antran dans l'esprit des actions engagées de transition énergétique notamment en développant le réseau cyclable.

Par ailleurs, la commune d'Antran a déjà aménagé, en 2022, la portion de chemin cyclable entre le bourg et la limite géographique de la commune de Châtellerault, ce projet contribue donc totalement à la réalisation d'un tracé écologique et sécurisé.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude Marchaisseau  
Antran